

Chantier de l'A69 : rendre la nature malléable à notre volonté (humaine)

Publié: 10 août 2025, 12:04 CEST

Auteur Rémy Conche Docteur en sciences de gestion, Université Paris Dauphine – PSL

[Université Paris Dauphine](#) apporte un financement en tant que membre adhérent de The Conversation FR.

[Voir les partenaires](#) de The Conversation France

Nous croyons à la libre circulation de l'information

Reproduisez nos articles gratuitement, sur papier ou en ligne, en utilisant notre licence Creative Commons.



Greta Thunberg, venue soutenir les opposants à la construction de l'A69, qui relie Toulouse à Castres (10 février 2024). [AgenceDyF/Shutterstock](#)

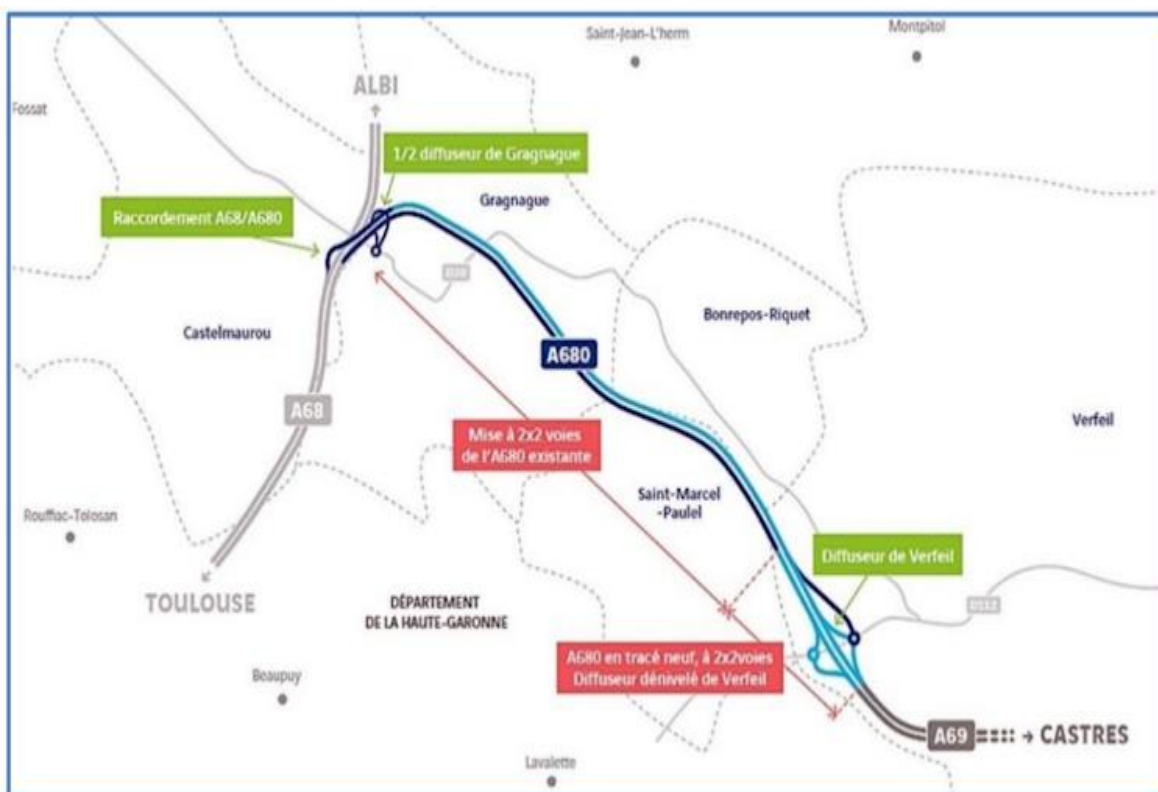
Share article

Print article

Le chantier de l'A69 représente une énième tentative de « mettre le monde à notre disposition », de le rendre façonnable par la seule volonté humaine. Plus particulièrement deux de ses dimensions : l'espace, par l'ingénierie, et le temps, par la gestion de projet.

Le chantier controversé de l'A69, visant à créer une liaison autoroutière Toulouse-Castres, a repris ce mois de juillet. Le chantier avait été interrompu en [février](#) par le tribunal administratif de Toulouse qui avait annulé son autorisation environnementale. Le tribunal ne reconnaissait pas la « [raison impérative d'intérêt public majeur](#) » (RIIPM) qui permettait à cette opération de déroger à la réglementation relative aux espèces protégées.

En mars, la Cour d'appel administrative de Toulouse a décidé, à la suite de la saisine de l'État, de suspendre temporairement l'exécution de la décision de première instance. Le chantier pourra être finalisé avant que l'affaire ne trouve son dénouement juridique. En parallèle, un groupe de sénateurs de centre droit, mêlant l'Union centriste, Les Républicains (LR) et quelques indépendants, a déposé un [projet de loi au Sénat](#). Celle-ci vise à valider les autorisations environnementales auparavant annulées. Ce texte retravaillé en commission mixte paritaire reste à voter.



Tracé de l'autoroute issu du rapport de la commission d'enquête, désignée par décision du tribunal administratif de Toulouse, en date du 18/10/2022. Dossier n°E22000155/31. Liaison autoroutière Toulouse-Castres. [Commission d'enquête désignée par décision du T.A. de TOULOUSE en date du 18/10/2022 Dossier N° E22000155/31 - Liaison autoroutière Toulouse-Castres](#)

En quelques chiffres, ce [chantier](#) vise à créer une autoroute 2x2 voies de 53 kilomètres et 200 ouvrages d'art pour un montant total estimé à 513 millions d'euros. L'autoroute sera ensuite exploitée dans le cadre d'une concession de cinquante-cinq ans. Les détracteurs de ce projet ont attiré l'attention du public sur son impact environnemental qui s'étendra sur 400 hectares et affectera 150 espèces protégées.

Mise à disposition du monde



Rendre le monde indisponible, du sociologue Hartmut Rosa. [Site des Editions La Découverte](#)

L'enjeu ici n'est pas de juger de la pertinence de ce projet, sujet qui a déjà fait l'objet d'une multitude d'articles et de prises de parole. Mais plutôt de souligner en quoi celui-ci est révélateur de notre « rapport au monde » pour reprendre les termes du [sociologue Hartmut Rosa](#). Dans son essai *Rendre le monde indisponible*, Rosa définit notre rapport au monde comme cherchant toujours la « mise à disposition » de ce dernier. Chacune de nos actions peut se comprendre comme une manière de « connaître », d'atteindre », de « conquérir », de « dominer » ou d'« utiliser » le monde.

Le chantier de l'A69 illustre cette volonté de « mise à disposition », de rendre façonnable, malléable, la nature telle que l'être humain le souhaite. Dans le cadre du projet de loi visant à relancer les travaux de l'A69, le sénateur de Haute-Garonne Pierre Médevielle (groupe Les Indépendants, Républiques et Territoires, LIRT) [a fustigé](#) devant ses pairs les raisonnements « hors-sol » des détracteurs de l'A69. L'usage de cette expression dans ce contexte paraît surprenant, car ces derniers ont souligné les [importants mouvements de terre](#) que ce projet nécessitera : de l'ordre de 5 850 000 m³ de déblais et 5 330 000 m³ de remblais.

Chaque lundi, l'éclairage de la recherche sur la vie professionnelle. Découvrez notre newsletter *Entreprise(s)*.

Ce site est protégé par reCAPTCHA et la Google [politique de confidentialité](#) et les [conditions de service](#) s'appliquent.

Ces raisonnements *hors-sol* attirent paradoxalement notre attention sur l'une des nombreuses mises à disposition opérées par ces travaux : celle du sol.

Mise à disposition des espaces

L'[économiste et mathématicien Nelo Magalhães](#) a montré, même s'il n'utilise pas ces concepts, dans *Accumuler du béton, tracer des routes*, une histoire environnementale des grandes infrastructures, comment l'A69 pouvait être appréhendée comme un projet de « mise à disposition » des espaces.

La mécanisation des travaux d'infrastructure a permis aux ingénieurs et projecteurs de réaliser des tracés faisant fi des reliefs qui doivent s'adapter aux infrastructures souhaitées. La stabilisation mécanique (c'est-à-dire, adjonction de matériaux de carrière) et chimique (c'est-à-dire, adjonction d'un liant hydraulique) ont permis la mise à disposition des sols. À cette mécanisation s'est ajoutée une « abstraction des sols ». La construction des autoroutes est pensée indépendamment de la qualité de ces derniers.

Cette volonté de « mettre à disposition » des reliefs, des sols et *in fine* des territoires (en les désenclavant) n'est pas sans conséquence. Hartmut Rosa [parle](#) du monde rendu disponible comme un monde qui se « dérobe » devient « illisible », « muet », à la fois « menacé et menaçant », et donc au bout du compte « constitutivement indisponible ».

Mise à disposition du temps

Les chantiers de construction, non seulement ceux de grandes infrastructures, mais aussi d'ouvrages beaucoup plus ordinaires comme des centres commerciaux, des bureaux ou des hôtels, ne dérogent pas à ce rapport au monde. Et la « mise à disposition » qu'ils opèrent ne se limite pas aux espaces. Elle se décline sur le temps.

À lire aussi : [Le train survivra-t-il au réchauffement climatique ?](#)

Cette mise à disposition s'opère au travers des principes de la gestion de projet, définie comme une discipline destinée à agir sur le temps. L'acteur projet se doit de veiller scrupuleusement au [triptyque coût, qualité, délai](#), de Roger Atkinson. C'est bien la notion de délai qui fait du temps un élément central de cette pratique. Elle est *a fortiori* d'autant plus importante que la vitesse est considérée comme un atout déterminant dans un environnement économique toujours plus concurrentiel. L'évaluation de l'avancement dans le temps est une manière de surveiller ses marges.

La bonne gestion du temps est rendue possible par sa transformation en quantité, autrement appelée sa « fongibilisation » – qui se consomme par l'usage. La [recherche](#) s'accorde sur l'idée que la gestion de projet, comme discipline reposant sur des standards, [comme ceux du PMBOK](#), s'appuie sur une conception « quantitative et objective du temps », [selon la chercheuse Julie Delisle](#). Cette conception rend possibles d'innombrables pratiques très concrètes concourant à l'optimisation de son usage. Parmi les plus connues, on peut citer la réalisation de [diagrammes de Gantt](#).

Mais de même que la « mise à disposition » des sols prétendument permise par leur stabilisation conduit à leur imperméabilisation et les rend finalement indisponibles pour des milliers d'années, la mise à disposition du temps « participe à l'accélération et à la pénurie de ce dernier », explique [Julie Delisle](#). Quand bien même la gestion de projet n'a jamais été aussi

raffinée dans les chantiers, ces derniers n'ont jamais connu autant de retards. Songeons notamment au chantier de l'[EPR de Flamanville](#) et à tant d'autres qui sont autant de preuves de l'inefficacité d'un rapport au temps de l'ordre de la « mise à disposition ».

De la « mise à disposition » au « faire avec »

Pour [Nelo Magalhães](#) dont nous évoquions les travaux plus haut, l'une des solutions les plus viables dans une optique environnementale est « l'écologie du démantèlement », c'est-à-dire « apprendre à hériter et à fermer ».

Pour notre part, il nous semble essentiel de porter attention à l'échelle micro, celle des acteurs, de leurs pratiques et de leurs interactions quotidiennes. Cette attention pourrait permettre non pas de « mettre à disposition », mais de « faire avec », c'est-à-dire d'« accepter certaines limites qui contraignent la satisfaction de nos désirs individuels de liberté ou de consommation », selon le professeur en littérature [Yves Citton](#).

Il s'agirait non de s'imposer, mais de tenir compte de la multiplicité des temporalités dans un projet, ou de la multiplicité des acteurs, possiblement non humains, au sein d'un écosystème. Cette attention micro pourrait être le point de départ d'élaboration de pratiques relevant du « faire avec » aux conséquences à terme macro (à l'échelle de la société, des normes).

Certaines initiatives comme le Comprehensive Accounting in Respect of Ecology, dite [la comptabilité CARE](#), relèvent selon nous d'une telle démarche. En tant que système comptable, cet outil influe sur les pratiques quotidiennes, dont les implications peuvent devenir à terme macro-économiques si son usage se diffuse. Ce qui rendrait impossibles certaines activités économiques ne tenant pas compte des enjeux environnementaux.